



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 14 juillet 2019

**Monsieur le President
De la Commission Local de l'Eau Midouze
Institution Adour
38 rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex**

Transmission électronique : secretariat@institution-adour.fr

Objet : Avis sur la **demande d'autorisation environnementale de l'exploitation de forages** pour l'arrosage des pistes d'entraînement et de courses de l'hippodrome de Mont de Marsan.
Dossier suivi par : marion.alvarez@institution-adour.fr

Monsieur le President,

J'ai l'honneur de vous transmettre les observations et remarques de la Fédération SEPANSO Landes ainsi que son avis concernant le dossier cité en objet. Nous regrettons une nouvelle fois un mécanisme de régularisation.

Dans une démarche mondiale, européenne et nationale visant à économiser la ressource « EAU », cette demande nous apparaît « indécente ». Il est à noter que les prélèvements seront concentrés en période d'étiage où l'eau se fait et se fera de plus en plus rare (étude ADOUR 2050). Nous renvoyons également aux travaux du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique : www.acclimaterra.fr

Discussion :

Considérant qu'il n'y a pas d'augmentation des surfaces à irriguer, que cette demande répond à un nouveau système d'arrosage, qui normalement devrait être économe, nous ne comprenons pas le bienfondé de cette demande et nous ne pouvons pas accepter le non-respect de l'autorisation de prélèvement historique (19500 m³/an) pratiqué par l'entreprise !

D'autre part, il est écrit en page 13 de l'Etude hydrogéologique de faisabilité de la création de forages destinés à l'irrigation des pistes de l'hippodrome des Grands Pins Commune de Mont-de-Marsan :

« Les fluctuations saisonnières sont naturelles et liées à la recharge par les eaux météoriques. Le forage sera exploité dans la limite de 20 000 m³/an, soit beaucoup moins que l'hypothèse retenue pour la simulation théorique (pompage continu soit 219 000 m³/an), les impacts seront donc bien inférieurs à ceux énoncés juste avant.

La simulation d'un pompage continu soit 219 000m3/an n'est pas justifiée dans cette étude, elle nous laisse à penser qu'à terme il pourrait y avoir un pompage similaire... !

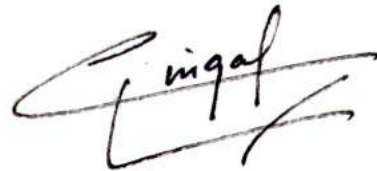
Dans le même paragraphe il est écrit :

Dans ces conditions, seuls des points d'eau situés dans l'enceinte de la propriété de l'hippodrome ou sur les habitations individuelles implantés à proximité immédiate pourraient être quelque peu impactés, notamment en période de basses eaux et forte sollicitation du forage. »

Il n'est pas admissible que des habitants du voisinage de l'hippodrome puissent être impactés.

En conclusion, la SEPANSO émet un avis défavorable à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>